

Compte-Rendu du Conseil municipal de CAMBREMER du 29 Août 2023

L'An deux mil vingt-trois, le vingt-neuf août à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie FEREMANS, Maire. La séance est ouverte à 20 heures 30.

Nom	P	A	E	Pouvoir à
FEREMANS Sylvie	P			
de LAURENS Vincent	P			
HAMON-KLAASSEN Monique	P			
NEUVILLE Alain	P			
BLANCHARD Martine			E	Monique HAMON-KLAASSEN
CANARD Sylvain	P			
CUMANT Hélène	P			
DESPORTES Jean-Pierre			E	
GRANDJEAN Sarah			E	Fanny LE CLANCHE
LE BARON Dominique	P			
MICHEL Yohann			E	Sylvain CANARD
LE CLANCHE Fanny	P			
MICHEL Cassandre			E	
SOLVE Sébastien			E	Alain NEUVILLE
MONIER Véronique	P			
HOULETTE Aurélien			E	
MOULLEC Melany			E	Véronique MONIER
LECLERC Romain	P			
SELLEM Chantal			E	Hélène CUMANT

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 16

PREAMBULE

Désignation du secrétaire de séance

Vincent de LAURENS est secrétaire de séance.

Ordre du jour

Délibérations

- Adhésion au groupement de commandes pour la réalisation d'audits énergétiques
- Demande de fonds de concours pour les travaux de voirie 2023
- Nomination des membres de la Conférence Intercommunale
- Tarifications restaurant scolaire / centre de loisirs
- Subvention pour la remise en état des murs de l'église de Saint Aubin sur Algot
- Détermination du montant du loyer du local sis 16 rue Pasteur

Informations diverses,

Questions diverses.

Adhésion au groupement de commandes pour la réalisation d'audits énergétiques.

Dans son « Acte Fondateur », la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie affirme son ambition de constituer « un nouvel espace de coopération avec et entre les communes ». C'est dans ce rôle de facilitateur que l'agglomération met à disposition des communes membres une offre de services mutualisés.

Plusieurs communes de l'agglomération portant des projets de rénovation énergétique ont sollicité un appui de la part de la CALN. C'est dans ce cadre qu'est proposée la mise en œuvre d'un marché mutualisé d'audits énergétiques. En effet, la réalisation d'un audit énergétique permet de disposer d'un état des consommations énergétiques, de préconisations d'économies d'énergie et de scénarios d'intervention.

L'article L2113-6 du Code de la Commande publique prévoit que des groupements de commandes puissent être constitués entre différents acheteurs afin de passer conjointement des marchés publics.

La CALN se porte coordonnatrice du groupement de commandes et assure la procédure jusqu'à la notification du marché. Par suite, chaque collectivité membre du groupement aura

à sa charge l'exécution administrative et financière pour la part des prestations le concernant.

La création de ce groupement de commandes nécessite au préalable la signature d'une convention constitutive qui en formalise les règles et modalités de fonctionnement. Il convient de préciser que l'adhésion à ce groupement de commandes n'entraîne pas de contrepartie financière.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2113-6 à L2113-8 du code de la commande publique,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes pour la réalisation d'audit(s) énergétique(s) ou de DPE (diagnostic de performance énergétique) des bâtiments communaux suivants :

- | | |
|--------------------------------------|---|
| • Ecole Primaire | 1 281 m2 |
| • Bibliothèque | 90 m2 |
| • Appartement au-dessus bibliothèque | 80 m2 |
| • Mairie de Cambremer | 408 m2 |
| • Mairie de Saint Aubin-sur-Algot | 137 m2 (à découper en 3 lots de la demande) |
| • Presbytère de Cambremer | 155 m2 (sans les combles aménageables) |
| • Maison France Service | plus de 100 m2 (à préciser) |
| • 2 appartements au-dessus MFS | 100 m2 en tout |
| • le logement rue des Tilleuls | 90 m2 habitables |
| • le local commercial 16 rue Pasteur | 60 m2 |

un DPE sera demandé pour l'ensemble de nos locations.

Rappel de la réglementation :

Le propriétaire doit fournir au locataire un logement décent. Pour qu'un logement soit considéré comme « décent », la loi prévoit qu'il doit respecter des niveaux de performance énergétique minimums de plus en plus exigeants.

En France métropolitaine, pour être qualifié de « décent », un logement doit :

- *à partir du 1er janvier 2023, avoir une consommation d'énergie (chauffage, éclairage, eau chaude, ventilation, refroidissement, etc.), exprimée en énergie finale, inférieure à 450*

kWhEF/m²/an. Cette consommation est estimée dans le DPE (attention, il s'agit de la consommation d'énergie finale et non d'énergie primaire) ;

- à partir du 1er janvier 2025, avoir au moins la classe F du DPE ;
- à partir du 1er janvier 2028, avoir au moins la classe E du DPE ;
- à partir du 1er janvier 2034, avoir au moins la classe D du DPE.

*Application aux nouveaux contrats de location et **aux renouvellements ou reconductions tacites de contrats***

APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée,

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes ainsi que tout acte ou document nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les pièces du marché ainsi que toutes pièces administratives se rapportant à ce marché au nom et pour le compte de la commune, conformément à la convention constitutive du groupement de commandes susvisée.

Accord du Conseil à l'unanimité

Nb de voix CONTRE : 0	Nb Abstention : 0	Nb de voix POUR : 16
-----------------------	-------------------	----------------------

Demande de fonds de concours pour les travaux de voirie

Pour rappel, des travaux de voirie ont été budgétés sur les secteurs suivants :

- Cour Mignot et cour au Fèvre (38 800 €)
- Route de Montreuil à l'intersection avec le chemin de Castillon (3 200 €)
- Route de l'église de Grandouet (80 000 €)
- Chemin de Cantepie (2 lieux : 7 200 € + 4 500 €)

Le montant prévisionnel de ces travaux est de 133 700 euros.

Madame le maire sollicite l'autorisation du Conseil pour demander les subventions nécessaires à ce projet, et notamment le fonds de concours de l'agglomération. (20% -> 26740 euros)

Accord du Conseil à l'unanimité

Nb de voix CONTRE : 0	Nb Abstention : 0	Nb de voix POUR : 16
-----------------------	-------------------	----------------------

Nomination des membres de la Conférence Intercommunale

Dans le cadre de la convention d'entente intercommunale pour la gestion du groupe scolaire Victor Hugo, Mme le Maire propose de désigner comme représentants de la commune de Cambremer

- Sylvie Feremans
- Fanny Le Clanche
- Monique Klaassen
- Sylvain Canard - suppléant

Sarah GRANDJEAN et Mélyny MOULLEC se proposent également comme suppléantes

Accord du Conseil à la majorité des voix					
Nb de voix CONTRE :	0	Nb Abstention :	4	Nb de voix POUR :	12

Tarifications restaurant scolaire / centre de loisirs

Pour répondre aux augmentations des coûts de revient des différents services, restauration scolaire et centre de loisirs, il convient de revoir les grilles tarifaires, afin de les soumettre à la conférence de l'entente intercommunale.

Mme le Maire soumet au vote la grille ci-dessous, cette grille a été validée par la CAF :

TARIFICATION 2023 - 2024

	Communes de l'Entente Intercommunale "Victor Hugo"			
	PERISCOLAIRE (Matin - Midi - Soir)			
	Tranche 1 (QF entre 0 et 620) Facturation famille	Tranche 2 (QF entre 621 et 1000) Facturation famille	Tranche 3 (QF entre 1001 et 1500) Facturation famille	Tranche 4 (QF ≥ 1501) Facturation famille
RESTAURATION SCOLAIRE	1,00 €	1,00 €	3,86 €	4,28 €
ACCUEIL DU MATIN	1,17 €	1,33 €	1,48 €	1,64 €
ACCUEIL DU SOIR (AVEC GOUTER)	2,34 €	2,66 €	2,95 €	3,28 €

EXTRASCOLAIRE (Mercredis et vacances)				
JOURNÉE	12,25 €	13,50 €	15,00 €	16,66 €
1/2 JOURNÉE AVEC REPAS	10,63 €	11,25 €	12,00 €	12,84 €
1/2 JOURNÉE SANS REPAS	6,15 €	6,77 €	7,52 €	8,36 €
JOURNÉE SEJOURS	17,25 €	18,50 €	20,00 €	21,66 €

	Extérieurs			
	PERISCOLAIRE (Matin - Midi - Soir)			
	Tranche 1 (QF entre 0 et 620) Facturation famille	Tranche 2 (QF entre 621 et 1000) Facturation famille	Tranche 3 (QF entre 1001 et 1500) Facturation famille	Tranche 4 (QF ≥ 1501) Facturation famille
RESTAURATION SCOLAIRE	1,00 €	4,26 €	4,73 €	5,03 €
ACCUEIL DU MATIN	1,38 €	1,56 €	1,74 €	1,93 €
ACCUEIL DU SOIR (AVEC GOUTER)	2,75 €	3,13 €	3,47 €	3,86 €
EXTRASCOLAIRE (Mercredis et vacances)				
JOURNÉE	15,93 €	17,55 €	19,50 €	21,66 €
1/2 JOURNÉE AVEC REPAS	12,92 €	13,69 €	14,63 €	15,67 €
1/2 JOURNÉE SANS REPAS	7,69 €	8,46 €	9,40 €	10,44 €
JOURNÉE SEJOURS	20,93 €	22,55 €	24,50 €	26,66 €

Accord du Conseil à l'unanimité

Nb de voix CONTRE : 0 Nb Abstention : 0 Nb de voix POUR : 16

Subvention pour la remise en état des murs de l'église de Saint Aubin-sur-Algot

L'association de sauvegarde de l'église de St Aubin a soumis un dossier comprenant 3 devis pour la rénovation des façades nord et sud. Le moins disant propose un coût de 23 520.14€ HT.

Mme le Maire demande l'autorisation de solliciter toutes les subventions pour ce chantier.

Accord du Conseil à l'unanimité			
Nb de voix CONTRE :	0	Nb Abstention : 0	Nb de voix POUR : 16

Détermination du montant du loyer du local sis 16 rue Pasteur

Afin de permettre l'installation d'une orthophoniste à Cambremer, et dans l'attente de la réalisation de travaux au centre de santé, Mme le Maire propose un bail précaire de mise à disposition du local sis 16, rue Pasteur, pour un loyer mensuel d'un montant de 220€, charges non comprises.

Accord du Conseil à l'unanimité			
Nb de voix CONTRE :	0	Nb Abstention : 0	Nb de voix POUR : 16

Informations diverses

- Titularisation de deux agents – un agent de service et une ATSEM qui avaient été stagiaires en septembre 2022
- Devis en cours pour l'entretien des jeux et installations sportives
- Une ouverture d'un compte de 100 en secours d'urgence a été mis en place, Fanny LE CLANCHE suggère que la commission CCAS soit réactivée
- Calendrier à venir pour différentes commissions :
 - commission travaux (notamment voirie)
 - commission communication
 - suites de l'étude d'urbanisme
 - transports Astrobus
 - commission patrimoine (travail à effectuer sur les cimetières)
 - commission environnement

Questions diverses

- Fanny LE CLANCHE souhaite savoir où en est le projet du lotissement rue d'Englesqueville. Le dossier est à présent en attente du jugement du tribunal administratif.
- Fanny LE CLANCHE demande des éclaircissements au sujet de l'EHPAD. Le déménagement devrait être en cours.
- Véronique MONIER pose la question du devenir de l'hébergement d'un couple d'Ukrainiens. Nous sommes en attente de décisions relevant de questions de santé.
- Alain Neuville demande quelles sont les premières impressions au sujet de l'expérience CHAUCIDOU. Il est constaté que les véhicules roulent moins vite, et qu'il y a davantage de fréquentation des cyclistes et des piétons, cependant, les virages constituent un réel danger - à moins de les aborder à 50km/h - en raison du manque de visibilité.